

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 05 octobre 2022 à Yaoundé, sous la présidence de Monsieur **Hervé NDOBA**, Ministre des Finances et du Budget de la République Centrafricaine.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs résolutions et décisions.

Analysant l'état de la conjoncture économique et financière des Etats membres de la CEMAC en 2022 ainsi que les perspectives à court terme, le Conseil d'Administration a noté un rebond des activités économiques, en relation principalement avec le dynamisme de tous les secteurs d'activités et l'évolution favorable des termes de l'échange de la CEMAC. Il s'est toutefois préoccupé de la persistance des tensions inflationnistes liées principalement aux risques extérieurs induits par les conséquences de la crise ukrainienne ainsi que par les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondial.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a salué les décisions du Comité de Politique Monétaire visant à contenir les pressions inflationnistes dans la CEMAC. Il encourage les Etats à soutenir le rythme de la reprise qui se met en place progressivement en usant de l'espace budgétaire résultant des cours favorables du pétrole brut afin de renforcer l'investissement public, améliorer la viabilité de la dette, et à poursuivre les réformes structurelles et la diversification économique.

Dans le domaine des relations des Etats avec les institutions de Bretton Woods, le Conseil d'Administration a estimé que des efforts mériteraient d'être poursuivis par les Etats en vue de favoriser la conclusion des revues restantes, avec une attention particulière sur la mise en œuvre des réformes structurelles.

Ensuite, le Conseil d'Administration a adopté le Rapport du Comité d'Audit au titre du troisième trimestre 2022. De même il a pris connaissance de la note de présentation de la Banque et a pris acte du rapport d'information du Comité d'Audit relatif au processus de recrutement des Agents d'Encadrement Supérieur, processus qui sera finalisé en se fondant sur les critères liés au mérite, à l'équilibre sous régional et au genre.

Le Conseil d'Administration a en outre approuvé le budget révisé de la BEAC au titre de l'exercice 2022, arrêté en recettes à la somme de 463 milliards FCFA et en dépenses à la somme de 366 milliards FCFA, dégageant ainsi un excédent prévisionnel de 97 milliards FCFA en progression par rapport aux prévisions initiales.



Enfin, dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme en vue de l'adoption, par le Comité Ministériel de l'UMAC, du Règlement CEMAC relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de finance islamique dans la CEMAC. /-

**Le Président du Conseil
d'Administration,**




Hervé NDOBA